

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2024

L'ouverture de sites de baignade en Île-de-France : un héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques à faire vivre

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Anne Hidalgo, Maire de Paris et Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, ont co-présidé une nouvelle réunion rassemblant les collectivités franciliennes intéressées par l'ouverture d'un site de baignade, ce jeudi 21 mars à la Préfecture de la région d'Île-de-France.

La reconquête de la baignabilité de la Seine et de la Marne

Le Préfet de Région, la Maire de Paris et le Président de la Métropole du Grand Paris ont lancé dès 2016 un Appel à manifestation d'intérêt adressé à l'ensemble des communes pour la reconquête de la baignabilité de la Seine et de la Marne. Ce sera l'un des plus beaux héritages des Jeux. Puis, en 2017, la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Marne Vive réunissaient tous les acteurs de l'eau pour les convaincre de la nécessité d'un engagement commun. La quasi-totalité des travaux prévus par le plan Baignade piloté par la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris et la mairie de Paris seront réalisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. La mobilisation des gestionnaires de réseaux pour la correction des mauvais branchements permettra, au-delà des Jeux de réduire encore plus les pollutions arrivant dans la Seine et la Marne. Enfin, l'amélioration de la qualité de l'eau en aval de Paris nécessitera une mobilisation des collectivités riveraines du fleuve, dont le territoire ne fait pas partie actuellement du Plan Baignade. L'Etat continuera d'accompagner financièrement la réalisation de ces travaux au travers des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'ouverture des sites de baignade

De nombreuses collectivités étudient l'ouverture d'un site de baignade dans la Seine et dans la Marne, certaines dès 2025. La quasi-totalité se situe sur le périmètre métropolitain. Après une première réunion le 13 juillet 2023, la réunion du 21 mars a permis de partager les travaux en cours avec les communes, établissements publics territoriaux et conseils départementaux franciliens intéressés, et notamment le retour d'expérience du Syndicat Marne Vive, qui accompagne les collectivités riveraines de la Marne dans l'élaboration des profils de baignade pour chaque site. La Métropole du Grand Paris, quant à elle, s'est mobilisée pour accompagner financièrement les collectivités et contribuer à la sensibilisation du public avec les manifestations « Big Jump » sur l'ensemble de l'Axe Seine.

Au total 26 sites de baignade répartis sur 20 communes sont actuellement identifiés avec des états d'avancement différents. Certains, comme les 3 sites parisiens, ouvriront à l'été 2025, d'autres nécessitent la poursuite des études et réflexions. Les services de l'Etat ont rappelé les cadres réglementaires applicables et les enjeux devant être pris en compte dans l'ouverture d'un site de baignade.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Ville de Paris

service de presse – presse@paris.fr – 01 42 76 49 61

Métropole du Grand Paris

lnes.mouloudj@metropolegrandparis.fr – 06.02.72.14.04